

Master chimie à finalité didactique

Présentation de la finalité didactique, à l'intention des étudiants terminant le cycle de bachelier

Didier.Villers@umons.ac.be

Cadre général

- 30 crédits spécifiques = AESS chimie
- Prépare au métier d'enseignant dans l'enseignement secondaire
 - formation pédagogique générale
 - formation méthodologique en chimie/biologie OU chimie/physique
 - formation pratique (stages)

Quand ?

- Comme choix lors d'un premier master
- Après l'obtention d'un master

Législation

- Décret de 2001 - formation initiale des AESS
- Décret "de Bologne" (2004)
- Décret "Paysage" (2013)
- Décret "Titres et fonctions" (2014)
- Décret 2019 sur la formation initiale des enseignants (septembre 2020,...)

Programme & horaires

(pour les activités d'apprentissage, consulter le [programme complet](#))

- Cours : 6 unités d'enseignement, 15 crédits (200 H)
- Stages : 6 unités d'enseignement, 15 crédits (120 H)

Cours

- Organisation de l'enseignement secondaire en Communauté française et neutralité (35 H, 2 crédits)
- Questions de sociologie dans l'enseignement obligatoire (30 H, 2 crédits)
- Approche de l'adolescent, vie scolaire et gestion des groupes (30 H, 2 crédits)
- Évaluation scolaire (30 H, 2 crédits)
- Séminaires de méthodologie spéciale - chimie (60 H, 5 crédits)
- Séminaires de méthodologie spéciale - biologie OU physique (15 H, 2 crédits)

Stages pratiques

- Stages préparatoire à la vie scolaire (10 H, 1 crédit)
- Micro-enseignement (20 H, 1 crédit)
- Stage préparatoire - chimie (35 H, 2 crédits)
- Stage d'enseignement - chimie (35 H, 7 crédits)
- Stage préparatoire - biologie (10 H, 2 crédits)
- Stage d'enseignement - biologie (10 H, 2 crédits)

Horaires

- Cours (200H) :
 - après-midis ou débuts de soirée
 - mercredis après-midis
 - samedis matins
 - 10 activités d'apprentissage dont 6 au Q1, 2 au Q2 et 2 sur toute l'année
- Stages :
 - micro-enseignement : novembre-décembre, 4 fins de journées
 - autres stages : à convenir en fonction des maîtres de stage

Enseigner la chimie ?

- Contexte
 - Directives officielles de la fédération Wallonie-Bruxelles
 - Programmes des pouvoirs organisateurs
 - Recommandations de didacticiens, spécialistes, chercheurs
- Actions
 - Maîtriser la matière
 - Comprendre la démarche scientifique, les écueils courants
 - Comprendre l'apprentissage des élèves
 - Planifier, évaluer, organiser,...

Questions ?

Réforme FIE

La Fédération Wallonie-Bruxelles a voté en février 2019 un décret définissant la formation initiale des enseignants (FIE). Des changements majeurs affecteront les universités et les formations actuelles en sections chimie et physique. En Bachelier, une formation disciplinaire commune de 150 crédits doit être définie, entre la filière actuelle en faculté des sciences et la nouvelle filière spécifique à la FIE (section

4, 4 dernières années du secondaire), pour entrer en vigueur dès l'année 2020-2021. Étant donné que les 30 crédits complémentaires seront assurés par des hautes écoles et seront très probablement communs à toutes les sections de FIE, cela nécessitera inévitablement des modifications des programmes, des répartitions en semestres et des adaptations des horaires. En Master, 20 crédits de la filière FIE ouverte dès 2023-2024 seront consacrés à la formation disciplinaire. L'AESS sera progressivement remplacée par un Master agrégé de l'enseignement section 4 (60 crédits) à partir de la même année tandis que les étudiants inscrits antérieurement en AESS (30 crédits) auront la possibilité d'achever cette formation jusque l'année académique 2024-2025.

Références

cf. la page plus complète Généralités sur l'agrégation et les masters à finalité didactique en Faculté des Sciences

From:
<https://dvillers.umons.ac.be/wiki/> - **Didier Villers, UMONS - wiki**

Permanent link:
https://dvillers.umons.ac.be/wiki/teaching:etudes-master_chimie_fd-presentation?rev=1557395656

Last update: **2019/05/09 11:54**

